

Deuxième trimestre 2006
États financiers consolidés intermédiaires
non vérifiés et notes y afférentes



10 AOÛT 2006

(en millions de dollars, sauf les données par action, et en dollars canadiens) (non vérifié)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2006	2005	2006	2005
Produits d'exploitation				
Passages	2 288 \$	2 100 \$	4 309 \$	3 839 \$
Fret	152	147	303	282
Autres	242	211	554	514
	2 682	2 458	5 166	4 635
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales	636	622	1 278	1 235
Carburant avion	631	530	1 200	945
Locations avions	113	98	226	188
Redevances aéroportuaires et de navigation	245	230	475	443
Maintenance, matières et fournitures avions	118	89	247	183
Communications et technologies de l'information	69	78	147	155
Restauration et fournitures connexes	82	81	162	159
Amortissement et désuétude	140	119	274	239
Commissions	59	73	127	138
Charge de main-d'oeuvre exceptionnelle	-	-	33	-
Autres	408	360	878	782
	2 501	2 280	5 047	4 467
Bénéfice d'exploitation	181	178	119	168
Produits (charges) hors exploitation				
Intérêts créditeurs	29	15	51	27
Intérêts débiteurs	(91)	(77)	(179)	(152)
Intérêts capitalisés	13	3	22	6
Gain à la vente d'actions de US Airways	100	-	100	-
Gain à la vente d'actifs	1	-	4	-
Gain de dilution	-	190	220	190
Autres	-	(27)	3	(30)
	52	104	221	41
Bénéfice avant les éléments suivants	233	282	340	209
Intérêts minoritaires	(19)	(4)	(34)	(7)
Écart de change	107	(53)	120	(68)
Charge d'impôts sur les bénéfices	(85)	(56)	(72)	(42)
Bénéfice de la période	236 \$	169 \$	354 \$	92 \$
Bénéfices non répartis tels que déclarés à l'ouverture de la période	533	80	415	157
Ajustement lié à un changement de méthode comptable	(13)	(16)	(13)	(16)
Bénéfices non répartis à l'ouverture de la période après retraitement	520	64	402	141
Bénéfices répartis à la clôture de la période	756 \$	233 \$	756 \$	233 \$
Bénéfice par action				
- de base	2,32 \$	1,68 \$	3,47 \$	0,97 \$
- dilué	2,05 \$	1,50 \$	3,16 \$	0,93 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

<i>(en millions de dollars canadiens) (non vérifié)</i>		30 juin 2006	31 décembre 2005
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 055 \$	1 565 \$
Placements à court terme		767	616
		2 822	2 181
Liquidités soumises à des restrictions		26	86
Débiteurs		778	637
Rechanges, matières et fournitures		284	325
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme		112	125
		4 022	3 354
Immobilisations corporelles		5 753	5 494
Charges reportées		126	145
Actifs incorporels	note 8	2 267	2 462
Participations et autres actifs		306	392
		12 474 \$	11 847 \$
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		1 425 \$	1 355 \$
Produits passages perçus d'avance		968	711
Part à court terme des produits reportés Aéroplan		731	680
Part à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives		280	265
		3 404	3 011
Dette à long terme et obligations locatives	note 3	3 584	3 543
Actions privilégiées convertibles		157	148
Impôts sur les bénéfices futurs		187	221
Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires		2 062	2 154
Intérêts minoritaires		221	203
Produits reportés Aéroplan		967	953
Autres passifs à long terme		422	446
		11 004	10 679
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et autres capitaux propres	note 6	691	747
Surplus d'apport	note 1	23	19
Bénéfices non répartis	note 1	756	402
		1 470	1 168
		12 474 \$	11 847 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.
Les éventualités sont décrites à la note 12.

(en millions de dollars canadiens) (non vérifié)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2006	2005	2006	2005
Provenance (utilisation) des flux de trésorerie				
Exploitation				
Bénéfice de la période	236 \$	169 \$	354 \$	92 \$
Ajustements de rapprochement des flux de trésorerie nets				
Amortissement et désuétude	140	119	274	239
Gain à la vente d'actions de US Airways note 2	(100)	-	(100)	-
Gain à la vente d'actifs	(1)	-	(4)	-
Gain de dilution note 7	-	(190)	(220)	(190)
Écart de change	(134)	40	(130)	55
Impôts sur les bénéfices futurs	86	53	71	36
Capitalisation des régimes d'avantages sociaux supérieure à la charge constatée	(46)	(6)	(68)	(14)
Diminution (augmentation) des débiteurs	(127)	(108)	(143)	(199)
Diminution (augmentation) des rechanges, matières et fournitures	(25)	(19)	35	(5)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(43)	(40)	55	60
Augmentation (diminution) des produits passages perçus d'avance, déduction faite des liquidités soumises à des restrictions	184	219	389	438
Autres	40	102	54	141
	210	339	567	653
Financement				
Émission d'actions ordinaires	1	443	3	443
Émission d'obligations convertibles	-	319	-	319
Émission de parts d'Aéroplan	-	232	-	232
Émission de parts de Jazz note 7	-	-	218	-
Emprunts au titre de la facilité de crédit liée à Aéroplan	-	318	-	318
Emprunts au titre de la facilité de crédit liée à Jazz note 3	-	-	113	-
Emprunts liés aux appareils note 3	98	-	222	-
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	(61)	(627)	(149)	(767)
Distributions versées à des intérêts minoritaires	(14)	-	(22)	-
Autres	-	(5)	-	(5)
	24	680	385	540
Investissement				
Placements à court terme	8	(680)	(151)	(1 355)
Nouvelles immobilisations corporelles	(199)	(57)	(479)	(95)
Produit de la vente d'actifs	-	-	-	37
Vente d'actions de US Airways note 2	158	-	158	-
Produit de la vente de parts d'Aéroplan	-	35	-	35
Produit de la vente de parts de Jazz note 7	-	-	14	-
Espèces en garantie de lignes de crédit	-	-	(4)	(20)
	(33)	(702)	(462)	(1 398)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	201	317	490	(205)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 854	959	1 565	1 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 055 \$	1 276 \$	2 055 \$	1 276 \$
Paiements d'intérêts en espèces	77 \$	56 \$	140 \$	109 \$
Paiements d'impôts sur les bénéfices en espèces	3 \$	5 \$	6 \$	9 \$

Ne sont pas compris dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie 767 \$ de placements à court terme au 30 juin 2006 (616 \$ au 31 décembre 2005).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Trimestre clos le 30 juin 2006 (non vérifié)
(monnaies en millions de dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET MÉTHODES COMPTABLES

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») est la société de portefeuille chapeautant plusieurs sociétés commerciales et sociétés en commandite du secteur du transport aérien et des services connexes, qui assurent leurs activités suivant quatre secteurs comptables : Services de transport, Aéroplan SEC (« Aéroplan »), Jazz Air SEC (« Jazz ») et ACTS SEC (« Services techniques Air Canada » ou « ACTS »). Le secteur des Services de transport regroupe les activités des sociétés par actions ou en commandite suivantes : Air Canada, ACGHS SEC (« Services au sol Air Canada » ou « ACGHS »), Touram SEC (« Vacances Air Canada ») et AC Cargo SEC (« Air Canada Cargo »). Au 30 juin 2006, ACE détenait une participation directe de 75,3 % dans Aéroplan et une participation directe de 79,7 % dans Jazz.

Aux fins des présentes notes afférentes aux états financiers consolidés, « Société » s'entend, selon le contexte, d'ACE et ses filiales collectivement, d'ACE et l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une ou plusieurs filiales d'ACE, ou d'ACE à proprement parler.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société sont dressés selon des conventions comptables qui cadrent avec celles exposées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2005 d'ACE, sauf en ce qui concerne la rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition, dont il est question ci-après.

Selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, les présents états financiers intermédiaires ne comprennent pas toute l'information requise au titre des états financiers de fin d'exercice et doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés de l'exercice 2005 d'ACE. La direction est d'avis que les états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation d'une image fidèle des résultats des périodes intermédiaires visées.

La Société connaît généralement une hausse très marquée de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande sensiblement réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques sont essentiellement la résultante d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable avec la demande passagers à court terme.

CPN-162 : Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition

Le 6 juillet 2006, le Comité sur les problèmes nouveaux du Conseil des normes comptables du Canada a publié le CPN-162, *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition*. Le CPN-162 stipule que le coût de rémunération associé à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à un salarié qui a le droit de prendre sa retraite à la date d'attribution devrait être constaté à la date d'attribution, parce que le salarié peut partir à la retraite à tout moment et que la possibilité d'exercer ses droits à l'attribution ne dépend pas de la prestation continue de services. Il est également stipulé que le coût de rémunération associé à l'attribution d'une rémunération à base d'actions à un salarié qui a le droit de prendre sa retraite au cours du délai d'acquisition des droits devrait être constaté sur la période allant de la date d'attribution à la date où le salarié devient admissible à la retraite. Le traitement comptable préconisé devrait être appliqué rétroactivement, avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, dans les états financiers des périodes ou exercices se terminant le 31 décembre 2006 ou après cette date. L'adoption anticipée est encouragée.

Avant l'adoption du CPN-162, la juste valeur des options sur actions attribuées était constatée linéairement au titre des charges salariales sur la durée du délai d'acquisition applicable, sans égard au fait que le salarié ait le droit ou non de prendre sa retraite. Le CPN-162 s'applique à la Société étant donné que les dispositions du régime d'options d'achat d'actions précisent que, au départ à la retraite du salarié, les options attribuées peuvent être exercées du fait que le salarié continue d'acquérir des droits.

La Société a adopté le CPN-162 au cours de la période close le 30 juin 2006, avec retraitement des chiffres des périodes précédentes. L'adoption du CPN-162 a donné lieu, sur les présents états financiers intermédiaires, à des charges une charge de 16 \$ et de 13 \$ au titre des bénéfices non répartis en date des 1^{er} janvier 2005 et 2006, respectivement, à une diminution de 1 \$ des salaires et charges sociales pour la période close le 30 juin 2005 et à une augmentation de 1 \$ des salaires et charges sociales pour la période close le 30 juin 2006, avec

compensation au surplus d'apport. Le bénéfice de base et dilué par action s'est accru de 0,01 \$ pour les périodes closes le 30 juin 2005 et a régressé de 0,01 \$ pour les périodes closes le 30 juin 2006.

Modifications futures de normes comptables

Instruments financiers, couvertures et résultat étendu

Le Conseil des normes comptables a publié trois nouvelles normes concernant les instruments financiers : i) *Instruments financiers — comptabilisation et évaluation*; ii) *Couvertures*; et iii) *Résultat étendu*. Les principes fondamentaux à la base de ces normes sont que tous les instruments financiers, dont les instruments dérivés, doivent être comptabilisés au bilan d'une entreprise et évalués soit à leur juste valeur, soit, dans des circonstances limitées, lorsque la juste valeur pourrait ne pas être considérée comme des plus pertinentes, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments financiers qu'on entend détenir jusqu'à leur échéance doivent être évalués au coût après amortissement. Les exigences actuelles en ce qui concerne la comptabilité de couverture sont élargies de manière que soit précisé comment cette comptabilité de couverture devrait être exécutée. En outre, un nouveau poste de bilan (« autres éléments du résultat étendu ») a été créé pour constater les gains et pertes non réalisés relatifs à certains instruments financiers. Les nouvelles normes s'appliqueront à la Société à compter du 1^{er} janvier 2007. Les normes n'autorisent pas le retraitement des états financiers des exercices précédents; cependant, elles prévoient des dispositions de transition détaillées. La Société est en train d'évaluer toutes les répercussions de ces nouvelles normes, qui pourraient avoir une incidence notable sur ses états financiers.

2. VENTE D' ACTIONS DE US AIRWAYS

Au 3^e trimestre 2005, la Société avait acquis, contre 75 \$ US, une participation dans US Airways Group, Inc. (« US Airways »), lui procurant 5 millions d'actions.

Le 10 avril 2006, la Société a cédé à la société en commandite PAR Investment Partners LP 1,75 million d'actions de sa participation dans US Airways, pour un produit de 78 \$ (68 \$ US). Par suite de cette opération, ACE a enregistré un gain de 46 \$ avant impôts (38 \$ après impôts) au 2^e trimestre 2006.

Dans la période du 7 juin au 6 juillet 2006, la Société a vendu 2,75 millions d'actions de sa participation dans US Airways dans le cadre d'une série d'opérations boursières sur le marché libre, à un prix moyen de plus de 50 \$ US l'action. Avant le 30 juin 2006, 1,5 million d'actions avaient été vendues à un prix moyen de plus de 47 \$ US l'action, pour un produit net de 80 \$ (72 \$ US). Par suite de ces opérations, la Société a enregistré un gain de 54 \$ avant impôts (45 \$ après impôts) au 2^e trimestre 2006.

En juillet, la Société a vendu 1,25 million d'actions supplémentaires à un prix moyen de plus de 53 \$ US l'action, pour un produit net de 74 \$ (66 \$ US), et inscrit à cet égard un gain de 52 \$ avant impôts (43 \$ après impôts) au 3^e trimestre 2006.

En date du 10 août 2006, ACE détenait toujours 0,5 million d'actions de US Airways d'une valeur de marché de 20 \$ US.

3. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Financement des appareils Embraer

Au 2^e trimestre 2006, Air Canada a contracté des emprunts pour financer l'acquisition de quatre Embraer totalisant 98 \$ (88 \$ US). Les emprunts, garantis par les appareils Embraer, sont remboursables par versements trimestriels et viennent à échéance en 2021. Les obligations de remboursement trimestriel du capital jusqu'à 2010 représentent environ 1 \$ US. Les emprunts portent intérêt à un taux fixe moyen pondéré de 8,37 %.

Au 1^{er} trimestre 2006, Air Canada avait contracté des emprunts pour financer l'acquisition de cinq Embraer totalisant 124 \$ (107 \$ US). Les emprunts, garantis par les appareils Embraer, sont remboursables par versements trimestriels et viennent à échéance entre 2018 et 2021. Les obligations de remboursement trimestriel du capital jusqu'à 2010 représentent environ 1 \$ US. La majorité des emprunts portent intérêt à un taux fixe moyen pondéré de 7,80 % et le reste, à un taux variable égal au TIOL à trois mois aux États-Unis majoré de 3,25 % (8,75 % au 30 juin 2006).

Facilités de crédit renouvelable

Air Canada

Le 31 mars 2006, Air Canada a conclu des modifications à sa facilité de crédit renouvelable consortiale garantie de premier rang, qui lui ont permis notamment de réduire ses taux d'intérêt et la commission d'attente. Selon la convention de crédit révisée, le montant global dont elle dispose a aussi été ramené de 300 \$ (ou l'équivalent en dollars US) à 250 \$ (ou l'équivalent en dollars US). Notamment, la marge de taux d'intérêt a été révisée à la baisse de l'ordre de 0,25 % pour se fixer à des taux allant du TIOL majoré de 2,25 % à 3,25 % ou au taux préférentiel majoré de 1,25 % à 2,25 % (fondés sur le bénéfice d'Air Canada avant intérêts, impôts, amortissement, désuétude et locations avions). Au 30 juin 2006, aucune somme n'avait été tirée de cette facilité.

Jazz

Dans le cadre du placement initial de parts dans le Fonds de revenu Jazz Air (voir note 7), Jazz a conclu une facilité de crédit consortiale garantie de premier rang de 150 \$. À la clôture du placement, 115 \$ en avaient été tirés (113 \$ après les frais). Cette facilité d'une durée de trois ans porte intérêt à des taux variables. La facilité de crédit en cours est garantie sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs de Jazz. Jazz a conclu des contrats de swap avec des tiers d'une valeur nominale de 115 \$ pour recevoir des taux variables et payer des taux fixes de 7,09 % (voir note 11). Jazz a remboursé l'encours de 14 \$ au 31 décembre 2005 au titre de ses emprunts à terme et facilités de crédit.

Obligations convertibles de premier rang d'ACE

Dans le cadre de la distribution spéciale de parts du Fonds de revenu Aéroplan à des actionnaires d'ACE (voir note 8), le taux de conversion de 4,25 % sur les obligations convertibles de premier rang échéant en 2035 (les « obligations convertibles ») a été rajusté, passant de 20,8333 à 22,2838 actions à droit de vote variable de catégorie A (si le porteur n'est pas canadien) ou actions à droit de vote de catégorie B (si le porteur est canadien) par tranche de 1 000 \$ de capital des obligations convertibles. Ce rajustement est entré en vigueur le 22 mars 2006 et a été établi au titre de l'acte de fiducie régissant les obligations convertibles.

4. CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société a constaté les charges de retraite et d'avantages complémentaires suivantes :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2006	2005	2006	2005
Charge de retraite	46 \$	47 \$	91 \$	78 \$
Charges complémentaires de retraite	27	26	55	65
Total	73 \$	73 \$	146 \$	143 \$

5. PROVISIONS LIÉES À LA MAIN-D'ŒUVRE

Le tableau ci-après indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2006	2005	2006	2005
Ouverture de la période	177 \$	185 \$	157 \$	192 \$
Charges constatées	2	3	35	4
Charges engagées	(15)	(10)	(28)	(18)
Clôture de la période	164	178	164	178
Part à court terme	(72)	(50)	(72)	(50)
Passif à long terme lié au personnel	92 \$	128 \$	92 \$	128 \$

La part à court terme des provisions au titre de la main-d'œuvre est incluse dans les créditeurs et charges à payer, et la part à long terme, dans les autres passifs à long terme.

En février 2006, la Société a annoncé que certaines entreprises d'ACE allaient réduire de 20 % leurs effectifs non syndiqués. Les compressions de personnel non syndiqué s'effectueront principalement à Air Canada, aux Services techniques Air Canada, aux Services au sol Air Canada et à Air Canada Cargo. Une charge exceptionnelle de 33 \$ a été constatée au 1^{er} trimestre 2006 relativement aux compressions, dont 28 \$ au titre des Services de transport et 5 \$, au titre des Services techniques Air Canada.

6. CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2006, les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE ainsi que les autres actions ordinaires pouvant être émises de par l'exercice d'actions privilégiées convertibles, d'obligations convertibles et d'options sur actions, s'établissaient comme suit :

	Capital autorisé	Actions en circulation (en milliers)	
		Au 30 juin 2006	Au 31 décembre 2005
Actions ordinaires émises et en circulation			
Actions à droit de vote variable de catégorie A	illimité	79 600	76 735
Actions à droit de vote de catégorie B	illimité	22 360	25 059
Actions bloquées		-	28
Total des actions ordinaires émises et en circulation		101 960	101 822
Actions ordinaires pouvant être émises			
Actions privilégiées convertibles		10 483	10 228
Obligations convertibles		7 354	6 875
Options sur actions		3 869	3 187
Total des actions ordinaires pouvant être émises		21 706	20 290

L'information présentée dans le tableau ci-dessus tient compte de l'incidence de la distribution spéciale de parts d'Aéroplan (voir note 8).

7. CESSION D'UNE PARTICIPATION DANS JAZZ

Conjointement avec le placement initial de parts du Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds Jazz ») le 2 février 2006, le Fonds Jazz a vendu 23,5 millions de parts de Jazz au prix de 10,00 \$ l'unité, pour un produit net de 218 \$, déduction faite de frais de placement de 17 \$ payés pendant le 1^{er} trimestre 2006. Au moment de la clôture du placement initial, Jazz a tiré un produit de 113 \$, déduction faite de 2 \$ de frais, d'une nouvelle facilité de crédit à terme (voir note 3).

Le 27 février 2006, à la suite de l'exercice de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, le Fonds Jazz a émis 1,5 million de parts supplémentaires au prix de 10,00 \$ l'unité pour un produit net supplémentaire d'environ 14 \$. Le Fonds Jazz est une fiducie à capital variable sans personnalité morale, qui détient indirectement 20,3 % des parts de société en commandite en circulation de Jazz, ACE détenant les 79,7 % restants.

Certaines parts détenues par la Société, représentant 20 % des parts émises et en circulation à la clôture, sont subordonnées (les « parts subordonnées »). Les distributions sur les parts subordonnées prennent rang après celles sur les parts non subordonnées. Jazz versera les distributions (y compris en ce qui concerne les insuffisances accumulées dans les distributions) sur les parts subordonnées à la fin d'un trimestre d'exercice.

Le contrat de liquidité pour les investisseurs prévoit que les parts qu'ACE détient dans Jazz, pour autant qu'elles ne soient pas subordonnées, peuvent être échangées contre des parts du Fonds Jazz dans un rapport de une contre une. Les parts subordonnées de Jazz que détient ACE pourront être échangées après le 31 décembre 2006. Le droit d'échange s'éteint une fois que toutes les parts de Jazz détenues par ACE auront été échangées. Le contrat de liquidité pour les investisseurs prévoit en outre des droits d'inscription sur demande et d'autres droits de liquidité qui lui permettront de demander au Fonds Jazz de déposer un prospectus et de contribuer par ailleurs à un appel public à l'épargne visant les parts, sous réserve de certaines restrictions.

ACE a enregistré au bilan un gain de dilution de 220 \$ au 1^{er} trimestre 2006 et des intérêts minoritaires de 10 \$ par suite de la dilution de sa participation dans Jazz. Le gain de dilution correspond au produit net du placement en excédent de la valeur comptable de la part proportionnelle d'ACE dans Jazz. En outre, l'opération a donné lieu, au 1^{er} trimestre 2006, à l'inscription d'une charge de 10 \$ au titre des impôts sur les bénéfices futurs.

8. DISTRIBUTION SPÉCIALE DE PARTS D'AÉROPLAN

Le 16 février 2006, le Conseil d'administration d'ACE a approuvé une distribution spéciale à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Aéroplan. Cette distribution de 0,18 part d'Aéroplan par action à droit de vote variable de catégorie A, action à droit de vote de catégorie B et action privilégiée d'ACE (après conversion) est effectuée au titre de remboursement sur le capital et représente au total environ 10,1 % des parts du Fonds de revenu Aéroplan en circulation sur une base diluée. La date de clôture des registres aux fins de la distribution spéciale est le 3 mars 2006. Compte tenu du prix de clôture des parts du Fonds de revenu Aéroplan au 3 mars 2006, la juste valeur des parts distribuées était de 251 \$.

Comme des parts d'Aéroplan ne peuvent être distribuées aux actionnaires d'ACE résidant aux États-Unis, au total 7 085 111 parts du Fonds de revenu Aéroplan, représentant les parts qui, en d'autres circonstances, auraient dû être distribuées aux actionnaires d'ACE résidant aux États-Unis ainsi que les parts d'actionnaires d'ACE qui, aux registres, détenaient moins de 200 actions et les fractions de participation dans des parts d'Aéroplan, ont été vendues sur la Bourse de Toronto dans le cadre d'une vente ordonnée et le produit net en espèces de l'opération a été versé aux actionnaires. Au total, 20 204 165 parts d'Aéroplan ont fait l'objet de la distribution spéciale aux actionnaires d'ACE, dont 13 119 054 distribuées à des actionnaires d'ACE et 7 085 111 vendues à la Bourse de Toronto. Une fois la distribution complétée et le financement du Régime initial d'intéressement à long terme d'Aéroplan décrit plus bas réalisé, ACE détenait une participation directe de 75,3 % dans Aéroplan, et le Fonds de revenu Aéroplan, 24,7 %.

La distribution spéciale d'un total de 18 347 309 parts d'Aéroplan aux porteurs d'actions de catégories A et B constitue un transfert non monétaire non réciproque à des propriétaires, opération qui est constatée à la valeur comptable des actifs nets cédés et qui ne donne lieu ni à un gain ni à une perte. Vu la situation déficitaire d'Aéroplan, aucune somme n'est venue attester cet élément de distribution dans les présents états financiers, si ce n'est les entrées comptables liées aux impôts sur les bénéfices futurs décrites ci-après.

La distribution spéciale à des porteurs d'actions privilégiées d'ACE a totalisé 1 856 856 parts d'Aéroplan. Étant donné que les porteurs d'actions privilégiées convertibles ne sont pas des propriétaires de la Société aux fins comptables, l'opération est considérée comme un transfert non réciproque à des non-propriétaires. Le transfert est mesuré à sa juste valeur à la date de distribution et a donné lieu à des intérêts débiteurs nets de 4 \$ constatés au 1^{er} trimestre 2006 et à une réduction des actifs incorporels de 4 \$. Les intérêts débiteurs nets de 4 \$ représentent la juste valeur de la distribution de 23 \$, dont on a déduit un gain constaté de 19 \$ représentant la valeur comptable de la distribution en excédent de la valeur comptable de la part proportionnelle d'ACE dans Aéroplan de 4 \$ (compte tenu des ajustements de la juste valeur constatés à la consolidation).

La distribution spéciale n'a eu aucune répercussion fiscale. Cependant, la distribution entraîne un report de perte en avant pour ACE, qui a donné lieu à une réduction de 65 \$ des actifs d'impôts futurs, dont 59 \$ ont trait à la distribution aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B et ont été portés en diminution du capital social et des actifs incorporels conformément aux méthodes comptables de la Société en matière d'impôts sur les bénéfices. Les 6 \$ restants ont trait à la distribution aux porteurs d'actions privilégiées et ont été passés en charges dans l'état des résultats du 1^{er} trimestre 2006 au titre des impôts sur les bénéfices futurs.

Conformément aux conditions des obligations convertibles de premier rang d'ACE, la distribution spéciale et le remboursement de capital ont donné lieu à un rajustement du taux de conversion (voir note 3). Cette modification du taux de conversion n'a eu aucune répercussion comptable. De même, le régime d'options d'achat d'actions de la Société prévoit la modification du prix d'exercice des options et du nombre d'actions ordinaires que les participants peuvent avoir le droit d'exercer. En date du 22 mars 2006, cet ajustement a été appliqué à toutes les options sur actions d'ACE non exercées au 1^{er} mars 2006, que les droits dont elles sont assorties aient été acquis ou non. À la date d'ajustement, le prix d'exercice moyen pondéré et le nombre d'options en cours ont été modifiés, passant de 25,54 \$ et 3 131 946 options à 23,87 \$ et 3 350 193 options.

Régime initial d'intéressement à long terme d'Aéroplan

Le 31 mars 2006, ACE a échangé, à raison de une contre une, 500 000 de ses parts d'Aéroplan SEC contre des parts du Fonds de revenu Aéroplan. Les parts du Fonds de revenu Aéroplan ont été transférées dans une fiducie aux fins du financement du Régime initial d'intéressement à long terme d'Aéroplan. Ce transfert a été constaté à la valeur comptable des actifs nets cédés et n'a donné lieu à aucun gain ou perte. Selon ce régime, la moitié des parts octroyées sont conditionnelles au rendement, et l'autre moitié s'acquiert avec le temps. Les parts conditionnelles au rendement s'acquiert à la fin de chaque période de rendement, à condition que les objectifs d'encaisse distribuable fixés par le conseil d'administration d'Aéroplan pour chacune des périodes se terminant les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 aient été atteints, ou sur une base cumulative à la fin de la période de rendement suivante, à condition que ces objectifs aient été atteints au cours de cette période de rendement suivante. Les parts qui s'acquiert avec le temps sont acquises à la fin de la période de trois ans se terminant le 29 juin 2008. Les parts caduques qui satisfont aux conditions d'acquisition et les distributions qui se seront cumulées au titre de celles-ci reviendront alors à ACE.

9. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société regroupe ses comptes selon quatre secteurs d'activité : Services de transport, Aéroplan, Jazz et ACTS. Les méthodes comptables suivies par chacun de ces secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 2 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2005 d'ACE, sauf en ce qui concerne la rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition (voir note 1). L'information financière sectorielle ici présentée s'aligne sur les modes de production d'information à partir desquels l'entreprise prend ses décisions d'exploitation. Les différents secteurs négocient les uns avec les autres comme s'ils étaient des parties non apparentées. Le rapprochement des montants totaux présentés par chaque secteur et des montants correspondants figurant dans les états financiers consolidés s'établit comme suit :

	Trimestre clos le 30 juin 2006					Total consolidé
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Élimination intersectorielle	
Produits passages	2 288 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 288 \$
Produits fret	152	-	-	-	-	152
Autres produits	4	181	2	55	-	242
Produits externes	2 444	181	2	55	-	2 682
Produits intersectoriels	31	2	338	171	(542)	-
Produits d'exploitation	2 475	183	340	226	(542)	2 682
Locations avions	82	-	33	-	(2)	113
Amortissement et désuétude	122	4	7	7	-	140
Autres charges	2 158	148	264	218	(540)	2 248
Charges d'exploitation	2 362	152	304	225	(542)	2 501
Bénéfice d'exploitation	113	31	36	1	-	181
Hors exploitation ^{a)}	59	1	-	(5)	-	55
Résultats sectoriels	172 \$	32 \$	36 \$	(4) \$	- \$	236 \$

	Trimestre clos le 30 juin 2005					Total consolidé
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Élimination intersectorielle	
Produits passages	2 100 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 100 \$
Produits fret	147	-	-	-	-	147
Autres produits	6	155	3	47	-	211
Produits externes	2 253	155	3	47	-	2 458
Produits intersectoriels	52	2	228	142	(424)	-
Produits d'exploitation	2 305	157	231	189	(424)	2 458
Locations avions	85	-	15	-	(2)	98
Amortissement et désuétude	104	2	5	8	-	119
Autres charges	2 010	130	184	161	(422)	2 063
Charges d'exploitation	2 199	132	204	169	(424)	2 280
Bénéfice d'exploitation	106	25	27	20	-	178
Hors exploitation ^{a)}	(2)	-	(3)	(4)	-	(9)
Résultats sectoriels	104 \$	25 \$	24 \$	16 \$	- \$	169 \$

	Semestre clos le 30 juin 2006					Total consolidé
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Élimination intersectorielle	
Produits passages	4 309 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 309 \$
Produits fret	303	-	-	-	-	303
Autres produits	71	378	4	101	-	554
Produits externes	4 683	378	4	101	-	5 166
Produits intersectoriels	84	5	656	325	(1 070)	-
Produits d'exploitation	4 767	383	660	426	(1 070)	5 166
Locations avions	165	-	65	-	(4)	226
Amortissement et désuétude	240	8	11	15	-	274
Autres charges	4 367	305	512	429	(1 066)	4 547
Charges d'exploitation	4 772	313	588	444	(1 070)	5 047
Bénéfice (perte) d'exploitation	(5)	70	72	(18)	-	119
Hors exploitation ^{a)}	246	1	(3)	(9)	-	235
Résultats sectoriels	241 \$	71 \$	69 \$	(27) \$	- \$	354 \$

	Semestre clos le 30 juin 2005					Total consolidé
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Élimination intersectorielle	
Produits passages	3 839 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 839 \$
Produits fret	282	-	-	-	-	282
Autres produits	98	325	5	86	-	514
Produits externes	4 219	325	5	86	-	4 635
Produits intersectoriels	101	5	440	278	(824)	-
Produits d'exploitation	4 320	330	445	364	(824)	4 635
Locations avions	161	-	30	-	(3)	188
Amortissement et désuétude	210	3	10	16	-	239
Autres charges	3 929	276	348	308	(821)	4 040
Charges d'exploitation	4 300	279	388	324	(824)	4 467
Bénéfice d'exploitation	20	51	57	40	-	168
Hors exploitation ^{a)}	(62)	-	(7)	(7)	-	(76)
Résultats sectoriels	(42) \$	51 \$	50 \$	33 \$	- \$	92 \$

La charge d'amortissement et de désuétude comprend une charge d'amortissement d'actifs incorporels de 23 \$ (46 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2006; 24 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2005 et 50 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2005).

- a) « Hors exploitation » s'entend de la combinaison des produits (charges) hors exploitation, intérêts minoritaires, écart de change et charge d'impôts sur les bénéfices.

Information d'ordre géographique

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2006	2005	2006	2005
Produits passages				
Lignes intérieures	969 \$	916 \$	1 755 \$	1 593 \$
Lignes transfrontalières	474	399	948	778
Lignes transatlantiques	479	437	818	730
Lignes transpacifiques	228	224	426	413
Autres	138	124	362	325
Total des produits passages	2 288 \$	2 100 \$	4 309 \$	3 839 \$

En ce qui concerne les lignes intérieures, les produits passages sont fonction des produits tirés des vols ayant leurs points d'origine et de destination au Canada. Les produits passages tirés des lignes transfrontalières et autres lignes internationales sont fonction des produits tirés des vols ayant un point d'origine ou de destination à l'étranger.

Données sur le bilan

	Au 30 juin 2006					Total consolidé
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Elimination intersectorielle	
Liquidités ^{b)}	2 214	498	110	-	-	2 822
Total de l'actif	11 648	734	457	428	(793)	12 474

	Au 31 décembre 2005					Total consolidé
	Services de transport	Aéroplan	Jazz	ACTS	Elimination intersectorielle	
Liquidités ^{b)}	1 682	465	34	-	-	2 181
Total de l'actif	11 001	674	504	381	(713)	11 847

b) Liquidités s'entend de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements à court terme.

**10. DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS
DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS**

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), qui diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Le tableau ci-dessous rapproche les principaux éléments établis selon les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada. Pour un état détaillé des différences entre les deux systèmes, on se reportera à la note 23 afférente aux états financiers consolidés d'ACE pour l'exercice 2005 et à la sous-note 3 ci-après.

(en millions de dollars canadiens – sauf les données par action)

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2006	2005	2006	2005
Résultat de la période selon les PCGR du Canada	236 \$	169 \$	354 \$	92 \$
Titres convertibles	15	(24)	53	(42)
Instruments dérivés	44	-	86	-
Réduction liée au gain de dilution sur Jazz ¹⁾	-	-	(41)	-
Intérêts débiteurs ²⁾	-	-	4	-
Rémunération à base d'actions ³⁾	(3)	(1)	(3)	(1)
Charges de location d'avions ⁴⁾	(1)	-	(1)	-
Réduction liée au gain de dilution sur Aéroplan ⁵⁾	-	(82)	-	(82)
Amortissement des actifs incorporels	(2)	(1)	(4)	(1)
Ajustements du résultat de la période avant ce qui suit :	53	(108)	94	(126)
Ajustement des impôts sur les bénéfices	(12)	21	(20)	20
Ajustements du résultat de la période respective	41	(87)	74	(106)
Résultat de la période selon les PCGR des États-Unis	277 \$	82 \$	428 \$	(14) \$
Ajustement au titre de l'obligation minimale du régime de retraite ^{a)}	35	(335)	140	(359)
Titres disponibles à la vente ^{a), 6)}	(66)	-	(52)	-
Résultat étendu de la période selon les PCGR des États-Unis	246 \$	(253) \$	516 \$	(373) \$
Résultat par action selon les PCGR des États-Unis ⁷⁾				
- résultat de base	2,68 \$	0,78 \$	4,11 \$	(0,22) \$
- résultat dilué	2,35 \$	0,74 \$	3,65 \$	(0,22) \$

a) Tous les autres éléments du résultat étendu sont indiqués après impôts.

	Au 30 juin 2006	Au 31 décembre 2005
Charges reportées		
Solde selon les PCGR du Canada	126 \$	145 \$
Frais de financement reportés ⁴⁾	(4)	(2)
Solde selon les PCGR des États-Unis	122 \$	143 \$
Écart d'acquisition		
Solde selon les PCGR du Canada	- \$	- \$
Écart d'acquisition ^{1),2)}	1 174	1 452
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 174 \$	1 452 \$
Actifs incorporels		
Solde selon les PCGR du Canada	2 267 \$	2 462 \$
Actions privilégiées convertibles ²⁾	4	-
Écart d'acquisition	307	146
Solde selon les PCGR des États-Unis	2 578 \$	2 608 \$
Autres actifs		
Solde selon les PCGR du Canada	306 \$	392 \$
Instruments dérivés	75	(11)
Titres disponibles à la vente ⁶⁾	68	130
Solde selon les PCGR des États-Unis	449 \$	511 \$
Dettes à long terme et obligations locatives		
Solde selon les PCGR du Canada	3 584 \$	3 543 \$
Titres convertibles	20	22
Solde selon les PCGR des États-Unis	3 604 \$	3 565 \$
Actions privilégiées convertibles		
Solde selon les PCGR du Canada	157 \$	148 \$
Reclassement des actions privilégiées	(157)	(148)
Solde selon les PCGR des États-Unis	- \$	- \$
Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires		
Solde selon les PCGR du Canada	2 062 \$	2 154 \$
Ajustement au titre de l'obligation minimale du régime de retraite	35	246
Solde selon les PCGR des États-Unis	2 097 \$	2 400 \$
Impôts sur les bénéfices futurs		
Solde selon les PCGR du Canada	187 \$	221 \$
Écart d'acquisition	37	22
Solde selon les PCGR des États-Unis	224 \$	243 \$
Autres passifs à long terme		
Solde selon les PCGR du Canada	422 \$	446 \$
Actions privilégiées convertibles – dérivé intégré	128	165
Obligations convertibles – dérivé intégré	58	64
Solde selon les PCGR des États-Unis	608 \$	675 \$
Capitaux propres temporaires		
Solde selon les PCGR du Canada	- \$	- \$
Reclassement des actions privilégiées convertibles	191	182
Solde selon les PCGR des États-Unis	191 \$	182 \$

	Au 30 juin 2006	Au 31 décembre 2005
Capitaux propres		
Capital social et autres capitaux propres		
Solde selon les PCGR du Canada	691 \$	747 \$
Reclassement des actions privilégiées convertibles et obligations convertibles	(209)	(209)
Impôts sur les bénéfices futurs ²⁾	(6)	-
Écart d'acquisition au nouveau départ	1 596	1 596
Solde selon les PCGR des États-Unis	2 072 \$	2 134 \$
Surplus d'apport		
Solde selon les PCGR du Canada	23 \$	19 \$
Rémunération à base d'actions ³⁾	(10)	(13)
Solde selon les PCGR des États-Unis	13 \$	6 \$
Bénéfices non répartis		
Solde selon les PCGR du Canada	756 \$	402 \$
Titres convertibles	(9)	(17)
Ajustement au résultat de l'exercice	74	(51)
Ajustements cumulatifs au résultat de l'exercice précédent :		
Rémunération à base d'actions ³⁾	13	16
Impôts sur les bénéfices futurs	17	(2)
Écart d'acquisition	(94)	-
Amortissement des actifs incorporels	(3)	-
Instruments dérivés	(11)	-
Titres convertibles	(78)	(102)
Solde selon les PCGR des États-Unis	665 \$	246 \$
Autres éléments du résultat étendu cumulés		
Solde selon les PCGR du Canada	- \$	- \$
Ajustements au résultat étendu de l'exercice		
Ajustement au titre de l'obligation minimale du régime de retraite	140	(162)
Titres disponibles à la vente	(52)	108
Ajustements cumulatifs au résultat étendu de l'exercice précédent :		
Ajustement au titre de l'obligation minimale du régime de retraite	(164)	(2)
Titres disponibles à la vente	108	-
Solde selon les PCGR des États-Unis	32 \$	(56) \$
Solde selon les PCGR des États-Unis	2 782 \$	2 330 \$

1. Ajustement lié au gain de dilution sur Jazz

Comme l'explique la note 7, selon les PCGR du Canada, ACE a inscrit un gain de dilution de 220 \$ par suite de la dilution de sa participation dans Jazz. Selon les PCGR des États-Unis, le gain de dilution est réduit de 41 \$, en raison de la cession de l'écart d'acquisition

2. Distribution spéciale de parts d'Aéroplan

Selon les PCGR du Canada, comme l'explique la note 8, le Conseil d'administration d'ACE a approuvé une distribution spéciale à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Aéroplan. La distribution spéciale aux porteurs d'actions de catégories A et B constitue un transfert non monétaire non réciproque à des propriétaires, opération qui est constatée à la valeur comptable des actifs nets cédés et qui ne donne lieu ni à un gain ni à une perte. Vu la situation déficitaire d'Aéroplan, aucune somme n'est venue attester cet élément de distribution dans les présents états financiers, si ce n'est les entrées comptables liées aux impôts sur les bénéfices futurs décrites ci-après.

Selon les PCGR du Canada, la distribution spéciale aux porteurs d'actions privilégiées d'ACE est considérée comme un transfert non réciproque à des non-proprétaires, étant donné que l'instrument hôte est classé comme une dette aux fins comptables. Cela donne lieu à la constatation d'intérêts débiteurs nets de 4 \$ au 1^{er} trimestre 2006 et à une réduction de 4 \$ des actifs incorporels. Selon les PCGR des États-Unis, la distribution spéciale aux porteurs d'actions privilégiées d'ACE est considérée comme un transfert non monétaire non réciproque à des propriétaires, étant donné que l'instrument hôte est classé dans les capitaux propres temporaires aux fins comptables. Conformément au traitement comptable de la distribution spéciale aux porteurs d'actions de catégories A et B, un transfert non monétaire non réciproque à des propriétaires est constaté à la valeur comptable des actifs nets cédés et ne donne lieu ni à un gain ni à une perte. L'ajustement effectué selon les PCGR des États-Unis est une réduction de 4 \$ des intérêts débiteurs nets pour le 1^{er} trimestre 2006 et une augmentation de 4 \$ des actifs incorporels.

Selon les PCGR du Canada, une réduction de 65 \$ des actifs d'impôts futurs a été constatée au 1^{er} trimestre 2006, dont 59 \$ ont été portés en diminution du capital social et des actifs incorporels pour la part de la distribution relative aux porteurs d'actions de catégories A et B, et 6 \$ au titre des impôts sur les bénéfices futurs et en diminution des actifs incorporels pour la part de la distribution relative aux porteurs d'actions privilégiées. Selon les PCGR des États-Unis, la réduction de 65 \$ des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs donne lieu à une réduction de 65 \$ au titre du capital social et de l'écart d'acquisition. Ainsi, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis donne lieu à une augmentation de 65 \$ des actifs incorporels, à une diminution de 65 \$ de l'écart d'acquisition, à une diminution de 6 \$ de la charge au titre des impôts sur les bénéfices futurs et à une diminution de 6 \$ du capital social.

3. Rémunération à base d'actions

Selon les PCGR du Canada, comme l'explique la note 1, la Société a adopté le CPN-162 pour la période close le 30 juin 2006, avec retraitement des périodes précédentes. Le CPN-162 stipule que le coût de rémunération associé à l'attribution d'options sur actions à un salarié qui a le droit de prendre sa retraite à la date d'attribution doit être constaté à cette date d'attribution, et que le coût de rémunération associé à l'attribution d'options sur actions à un salarié qui a le droit de prendre sa retraite au cours du délai d'acquisition des droits devrait être constaté sur la période allant de la date d'attribution jusqu'à la date où le salarié a le droit de prendre sa retraite (« stratégie non corroborative de la période d'acquisition »).

Au titre des PCGR des États-Unis, la Société a adopté, le 1^{er} janvier 2006, la version révisée en 2004 de la norme Statement of Financial Accounting Standards 123 (« FAS 123R »), intitulée « *Shared-based Payments* », qui prescrit les mêmes exigences que le CPN-162 selon les PCGR du Canada, si ce n'est que la norme FAS 123R s'applique prospectivement à compter du 1^{er} janvier 2006 aux nouvelles attributions d'options qui sont assorties de dispositions d'admissibilité à la retraite. La « stratégie de la période d'acquisition théorique » continue de s'appliquer aux attributions d'options antérieures à l'adoption de la norme FAS 123R ainsi que pour la portion restante des options en cours non acquises. Selon les PCGR des États-Unis, l'ajustement donne lieu à la contre-passation d'une charge de 16 \$ aux bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2005 (13 \$ au 1^{er} janvier 2006), à une augmentation de 1 \$ des salaires et charges sociales pour la période close le 30 juin 2005 et à une augmentation de 3 \$ des salaires et charges sociales pour la période close le 30 juin 2006, avec dans chaque cas compensation au surplus d'apport.

Selon les PCGR des États-Unis, l'application de la stratégie non corroborative de la période d'acquisition aux attributions effectuées après le 1^{er} janvier 2006, par rapport à l'application de la stratégie de la période d'acquisition théorique, donne lieu à une augmentation de 3 \$ des salaires et charges sociales pour le trimestre clos le 30 juin 2006 (3 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2006). Les salaires et charges sociales pour le semestre clos le 30 juin 2005 auraient diminué de 1 \$ si la stratégie non corroborative de la période d'acquisition avait été appliquée rétroactivement.

4. Locations d'avions

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'il y a prolongation d'un contrat de location et modification des modalités de paiement dont il est assorti, le locataire continue de comptabiliser la location selon les modalités du contrat originel et jusqu'à l'échéance de celui-ci. La différence entre le paiement modifié et le paiement selon les modalités originelles est reportée. Selon les PCGR des États-Unis, les charges de location à payer et autres crédits de location reportés linéairement doivent être amortis sur une période combinant la durée qui reste à courir sur le contrat originel et la durée du nouveau contrat de location jusqu'à son échéance. Selon les PCGR des États-Unis, une charge de location d'avions supplémentaire de 1 \$ a été constatée pour compenser les charges reportées.

5. Ajustement lié au gain de dilution sur Aéroplan

Au cours de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice 2005, il a été relevé que le calcul du gain de dilution relatif à Aéroplan, tel qu'il a été établi pour le trimestre clos le 30 juin 2005, ne tenait pas compte de l'écart d'acquisition attribué à Aéroplan. En conséquence, le gain de dilution selon les PCGR des États-Unis, déjà établi à 190 \$ moins des impôts de 28 \$, a été ramené à 108 \$, soit une diminution de 60 \$, moins des impôts de 6 \$.

Par suite de cet ajustement, les chiffres des périodes intermédiaires de 2005 ont été ajustés comme suit : le bénéfice du trimestre clos le 30 juin 2005, déjà établi à 142 \$, est passé à 82 \$. Le bénéfice du semestre clos le 30 juin 2005, déjà établi à 46 \$, est devenu une perte de 14 \$, après retraitement. Cet ajustement n'a pas d'incidence sur les montants établis selon les PCGR du Canada.

6. Titres disponibles à la vente

Selon les PCGR du Canada, les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Selon les PCGR des États-Unis, les placements de portefeuille classés comme des titres disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, tandis que les gains ou pertes non réalisés sont constatés à titre d'élément distinct des capitaux propres et inclus dans le résultat étendu. Selon les PCGR des États-Unis, un gain non réalisé de 16 \$ moins 3 \$ d'impôts (33 \$ moins 6 \$ d'impôts pour le semestre clos le 30 juin 2006) a été constaté à titre d'élément distinct des capitaux propres et inclus dans le résultat étendu, pour refléter la juste valeur de 99 \$ (217 \$ au 31 décembre 2005) de la participation restante dans US Airways. Cet ajustement est compensé par une diminution de 95 \$, moins 16 \$ d'impôts, étant donné que le gain à la vente de 3,25 millions d'actions au 2^e trimestre 2006 est réalisé selon les PCGR du Canada.

7. Résultat par action

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2006	2005	2006	2005
Numérateur				
Numérateur utilisé pour le calcul du résultat de base par action :				
Résultat	277 \$	82 \$	428 \$	(14) \$
Relution des actions privilégiées convertibles	(4)	(4)	(9)	(7)
Numérateur ajusté pour le calcul du résultat par action	273	78	419	(21)
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Actions privilégiées convertibles	4	4	9	7
Obligations convertibles	6	5	12	5
Rajouter : Effet antidilutif	-	(5)	-	(12)
Résultat ajusté pour le calcul du résultat dilué par action	283	82	440	(21)
Dénominateur				
Dénominateur utilisé pour le calcul du résultat de base par action :				
Nombre moyen pondéré d'actions	102	101	102	95
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Actions privilégiées convertibles	10	9	10	9
Obligations convertibles	7	6	7	3
Options sur actions	1	1	1	1
Rajouter : Effet antidilutif	-	(6)	-	(14)
Dénominateur pour le calcul du résultat dilué par action :				
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté	120	111	120	95
Résultat de base par action	2,68 \$	0,78 \$	4,11 \$	(0,22) \$
Résultat dilué par action	2,35 \$	0,74 \$	3,65 \$	(0,22) \$

Comme le calcul du résultat par action est effectué à partir de montants en dollars entiers et non de sommes arrondies, il n'est pas possible d'utiliser les montants ci-dessus pour recalculer les valeurs par action.

8. Régimes de retraite et d'avantages complémentaires

Selon les PCGR des États-Unis, la charge nette liée aux régimes à prestations déterminées pendant la période se ventile comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Régimes complémentaires	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus	64 \$	56 \$	19 \$	14 \$
Coûts financiers	160	165	12	13
Rendement prévu de l'actif des régimes	(184)	(174)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Amortissement de l'obligation transitoire nette	-	-	-	-
Amortissement de l'écart (positif) négatif entre réalisations et prévisions	4	-	(4)	(1)
Total	44 \$	47 \$	27 \$	26 \$

	Semestres clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Régimes complémentaires	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus	128 \$	99 \$	40 \$	42 \$
Coûts financiers	320	326	24	25
Rendement prévu de l'actif des régimes	(369)	(347)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Amortissement de l'obligation transitoire nette	-	-	-	-
Amortissement de l'écart (positif) négatif entre réalisations et prévisions	9	-	(9)	(2)
Total	88 \$	78 \$	55 \$	65 \$

Au 30 juin 2006, la Société avait cotisé 178 \$ aux régimes de retraite à prestations déterminées. La Société s'attend à y cotiser 253 \$ supplémentaires d'ici à la fin de 2006.

9. Nouvelles conventions comptables
Principes de consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En avril 2006, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié la prise de position FASB Staff Position (FSP) FIN 46(R)-6, intitulée « *Determining the Variability to Be Considered in Applying FASB Interpretation No. 46(R)* », qui fournit des éclaircissements sur la détermination de la variabilité à envisager dans l'application de la FASB Interpretation No.46 (révisée en décembre 2003), intitulée « *Consolidation of Variable Interest Entities* ». Le FSP FIN46(R)-6 s'applique prospectivement à compter du premier jour de la première période comptable ouverte après le 15 juin 2006. La Société adoptera cette norme à compter du 3^e trimestre 2006 et est en train d'évaluer l'incidence que cela aura sur son bilan consolidé et le résultat de son exploitation.

Comptabilisation de certains instruments financiers hybrides

En février 2006, le FASB a publié le FASB Statement 155, intitulé « *Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments – an amendment of FASB Statement No. 133 and 140* », (FAS 155) qui permet de remesurer la juste valeur de tout instrument financier hybride qui comporte un dérivé incorporé nécessitant normalement une comptabilisation séparée, avec modification de la juste valeur constatée au résultat. Le choix de la juste valeur éliminera la nécessité de comptabiliser séparément des dérivés intégrés dans des instruments financiers hybrides au titre du FAS 133, « *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* ». Le FAS 155 s'applique à tous les instruments financiers acquis ou émis au cours des exercices ouverts après le 15 septembre 2006. La Société adoptera cette position à compter du 1^{er} trimestre 2007 et est en train d'évaluer l'incidence que cela aura sur son bilan consolidé et le résultat de son exploitation.

Comptabilisation des positions fiscales incertaines

En juin 2006, le FASB a publié l'interprétation FIN 48 intitulée « *Accounting for Uncertainty in Income Taxes, an interpretation of FASB Statement No. 109* ». Le FIN 48 explicite les modes de comptabilisation des positions fiscales incertaines d'une entreprise en conformité avec le Statement 109 du FASB, intitulé « *Accounting for Income Taxes* ». L'interprétation prescrit un seuil de constatation et de mesure pour la présentation, le classement, les intérêts et pénalités devant servir à la comptabilisation, dans les états financiers, des positions fiscales incertaines que la Société a prises ou compte prendre dans ses déclarations fiscales intermédiaires ou transitoires. Le FIN 48 s'applique aux exercices ouverts après le 15 décembre 2006. La Société adoptera cette position à compter du 1^{er} trimestre 2007 et est en train d'évaluer l'incidence que cela aura sur son bilan consolidé et le résultat de son exploitation.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque lié au prix du carburant

La Société conclut des contrats avec des intermédiaires financiers pour gérer le risque lié à la volatilité du prix du carburant. Au 2^e trimestre 2006, la Société a conclu deux options sur tunnels à trois niveaux assorties chacune de deux prix d'exercice, ce qui impose une limite supérieure aux plafonds garantis et, dès lors, aux avantages que la Société serait susceptible d'en tirer si le cours de la marchandise venait à augmenter au delà du seuil du second prix d'exercice. Étant donné ce plafond, ce type d'instruments dérivés ne se qualifie pas comme instrument de couverture au titre des PCGR. Au 30 juin 2006, la juste valeur de ces instruments dérivés était de 1 \$ et était inscrite au bilan consolidé au titre des placements et autres actifs. La Société a constaté à cet égard un gain net de 1 \$ dans les charges hors exploitation.

Gestion du risque d'intérêt

Air Canada

Air Canada recourt à des contrats à terme de taux d'intérêt pour se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses placements à taux variable libellés en dollars américains et canadiens. Au 2^e trimestre 2006, Air Canada a conclu 19 swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 414 \$ US en vertu desquels elle recevrait des taux variables et paierait un taux fixe moyen pondéré de 5,81 % sur les emprunts à contracter pour financer l'achat d'appareils 190 d'Embraer pendant la période de juin 2006 à novembre 2007. Les swaps ont une durée de 15 ans à compter de la date de livraison prévue des appareils et leurs échéances s'échelonnent de juin 2021 à décembre 2022. La Société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture à ces instruments dérivés.

Avant le 30 juin 2006, l'un de ces swaps a été réglé à sa valeur nominale. Au 30 juin 2006, la juste valeur des 18 swaps restants était de 2 \$ et était inscrite au bilan consolidé au titre des autres passifs à long terme. La Société a constaté à cet égard une perte nette de 2 \$ dans les charges hors exploitation.

Jazz

Au 1^{er} trimestre 2006, Jazz a conclu des swaps de taux d'intérêt pour se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt (voir note 3). La Société applique la comptabilité de couverture à ces instruments financiers à compter du 2 février 2006, et aucune somme n'a été constatée à cet égard dans les présents états financiers. Au 30 juin 2006, ces swaps avaient une juste valeur de 1 \$ avec position favorable à la Société.

12. ÉVENTUALITÉS

Enquête sur le transport de fret par le département américain de la Justice

La Commission européenne, le département de la Justice des États-Unis et la Commission de la concurrence du Canada, entre autres autorités compétentes, sont en train de faire enquête sur des pratiques de tarification des transports de fret qui seraient éventuellement anticoncurrentielles, notamment l'imposition de suppléments carburant par plusieurs compagnies aériennes et transporteurs de marchandises. Dans le cadre de cette enquête, le département de la Justice des États-Unis a récemment sollicité de l'information de la part d'Air Canada, qui a dit vouloir y prêter son entière collaboration.

En outre, Air Canada a été citée comme partie défenderesse dans un certain nombre d'actions collectives engagées devant la District Court des États-Unis ainsi qu'au Canada relativement à ces allégations. Il n'est pas possible pour le moment de prédire avec certitude l'issue de ces actions. Air Canada entend se défendre vigoureusement.

Air Canada a pour ligne de conduite d'exercer ses activités commerciales dans le respect de la législation applicable et, notamment, des lois sur la concurrence.

WestJet

Dans ses états financiers consolidés de l'exercice 2005, ACE a fait état d'une éventualité liée aux actions qu'avait intentées Air Canada contre WestJet Airlines Limited et aux demandes reconventionnelles de la part de cette dernière.

Au 2^e trimestre 2006, comme en atteste le communiqué commun du 29 mai 2006, Air Canada est parvenue à un règlement avec WestJet, qui a notamment convenu de rembourser à Air Canada 5,5 \$ de frais d'enquête et de litige, recouvrement qui a été constaté au 2^e trimestre 2006 à même les autres charges d'exploitation. Comme suite à ce règlement, Air Canada a retiré ses actions en justice, mettant fin à tous les litiges de part et d'autre devant les tribunaux.

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 11 août 2006, le Conseil d'administration d'ACE a annoncé son intention de créer plus de valeur encore pour les actionnaires de la Société si le contexte commercial s'y prête, notamment, par les initiatives stratégiques suivantes :

- Lancement, fin 2006, d'un premier appel public à l'épargne visant à proposer une participation minoritaire dans Air Canada.
- Démarrage, fin 2006, d'un processus de monétisation d'ACTS.
- Recherche de possibilités de faire fructifier la participation de la Société dans Aéroplan et Jazz.

Dans le cadre de ces initiatives, ACE entend, sous réserve de l'approbation de ses actionnaires et du tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, conclure un plan d'arrangement, qui conférerait au Conseil d'administration d'ACE l'autorité de réduire, avec le temps mais sans fixer une date limite, le capital de la Société jusqu'à un montant global d'environ 2 G\$. Une assemblée extraordinaire des actionnaires se tiendra courant octobre 2006 en vue d'examiner le plan d'arrangement proposé.